

CV30-02/04/05/08 - Examiner et corriger les épreuves du DELF-DALF : habilitation

Domaine Enseignement	Durée 30 heures	Format Classe virtuelle	Palier Auditeur
-------------------------	--------------------	----------------------------	--------------------

Public

Ce module s'adresse prioritairement à des professionnels rattachés à un centre d'examen DELF-DALF agréé et/ou désignés par le responsable de la gestion centrale du pays d'exercice ou le centre d'examen en France.

Il est également ouvert à des professionnels non rattachés à un centre d'examen agréé qui souhaiteraient, à titre individuel, obtenir l'habilitation d'examineur-correcteur DELF-DALF.

Objectif général

La formation vise à permettre aux participants de développer les compétences requises pour devenir examinateurs-correcteurs des épreuves du DELF et du DALF (niveaux A1 à C2).

Prérequis pédagogiques

Formation et/ou expérience

Le candidat à l'habilitation devra dans tous les cas :

- être titulaire d'un master 2 en didactique du français langue étrangère ou des langues étrangères, ou d'une formation professionnalisante de longue durée (DAEFLE, DPAFP,...) ;
- ou être titulaire d'une maîtrise en français langue étrangère (avant la réforme LMD en 2002) ou d'un diplôme d'enseignement du français langue étrangère (DU ou équivalent) ou de PROFLE+ (obligatoirement avec les 4 modules/parcours certifiants) et avoir une expérience significative de 2 ans minimum dans l'enseignement du français langue étrangère ;
- ou avoir une expérience significative de plus de 3 ans de l'enseignement du français langue étrangère, de l'enseignement du français langue étrangère (FLE).

Ce module est ouvert aux professionnels ayant une maîtrise du CECRL et disposant des compétences des paliers « technicien » et « pilote » selon le référentiel « métier : Enseignant de français ».

Niveau de langue

Afin que les participants tirent le meilleur profit de la formation, une maîtrise de la langue française, correspondant au minimum au niveau B2 du CECRL, est requise. Dans le cadre du BELC, la priorité est donnée aux participants qui possèdent un niveau C2 et pourront suivre l'ensemble de la formation.

En amont de l'inscription et sans garantie d'acceptation à la formation, les candidats devront réaliser le module en ligne accessible gratuitement sur notre plateforme de formation FEI+ « [Découvrir le CECRL et le dispositif DELF-DALF](#) » (environ 3 heures de formation). A la fin de ce module, une attestation de suivi sera à télécharger. Cette attestation sera également à joindre à votre dossier une fois les inscriptions ouvertes.

Prérequis techniques et numériques

Maîtrise des outils numériques

Ce module est ouvert aux professionnels ayant une bonne maîtrise des outils numériques.

Proposé au format classe virtuelle, ce module nécessite des prérequis techniques dont voici la liste des éléments principaux :

- Disposer d'un ordinateur (dont le processeur doit être double cœur minimum et une mémoire RAM d'une capacité de 2Go minimum) ou d'une tablette avec clavier externe,
- Disposer d'une webcam, d'un casque avec micro ou des écouteurs de smartphone avec micro,
- Disposer d'une connexion minimale de 1,5 Mbps/1,5 Mbps (débits ascendant/descendant).

Impression de documents

Pour le bon déroulement du module, il est obligatoire d'imprimer les dossiers qui seront étudiés ou de disposer d'un double écran. Concernant les impressions, toutes les informations seront communiquées par le formateur le cas échéant.

Présentation

Durant la formation, les participants travailleront sur les tâches proposées dans les épreuves des examens DELF-DALF.

Pour finir, ils s'approprient les principes d'évaluation préconisés par le bureau DELF-DALF. À noter, trois tests seront réalisés pendant la formation.

Modalités et conditions

Cette classe virtuelle est conçue selon une approche participative et interactive où alternent les séquences en visioconférence, le travail de groupe et le travail en autonomie accompagnés.

Travail personnel

Les participants seront amenés à consacrer un temps de préparation conséquent, en dehors du temps de formation, pour le bon déroulement du module : il leur sera notamment demandé de **réaliser obligatoirement** une partie du travail sur le A1 **en amont de la première séance de formation**. Le formateur donnera bien entendu les explications et consignes en temps voulu.

Obtention de l'habilitation

Pour prétendre à l'habilitation d'examineur-correcteur d'une **validité de 5 ans**, il convient de répondre aux **modalités d'évaluation** qui seront précisées dès le démarrage de la formation. Parmi les critères d'habilitation, figure la présence à l'ensemble de la formation : une absence ou des retards répétés, justifiés ou non, ne permettront pas au candidat de prétendre à l'habilitation.

France Éducation international se réserve le droit de ne pas habilitier un participant ou de l'habilitier partiellement pour certains niveaux, s'il ne satisfait pas aux critères d'habilitation. Les résultats des tests d'habilitation ne sont pas communiqués aux participants. L'attestation d'habilitation sera directement téléchargeable sur la plateforme GAEL dans un délai d'un mois après la fin de l'événement.

Certificat de participation

L'habilitation est différente du certificat de participation envoyé par l'équipe BELC. Pour recevoir le certificat de participation, il faut avoir participé à 7/10 séances minimum.

Contenu prévisionnel

- Contenu prévisionnel.
- Mutualiser ses représentations et ses pratiques d'évaluation.
- Formuler ses besoins et attentes pour les mettre en regard des objectifs du module.
- Faire un retour sur le module réalisé à distance (réponses aux questions sur le CECRL).
- Analyser les descripteurs du niveau A1 et les spécifications du DELF A1.
- Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF A1.
- Analyser les descripteurs du niveau A2 et les spécifications du DELF A2.
- Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF A2.
- Effectuer le test d'habilitation pour les niveaux A.
- Analyser les descripteurs du niveau B1 et les spécifications du DELF B1.
- Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF B1.
- Travailler sur le hors-sujet.
- Analyser les descripteurs du niveau B2 et les spécifications du DELF B2.
- Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF B2.
- Effectuer le test d'habilitation pour les niveaux B.
- Analyser les descripteurs du niveau C1 et les spécifications du DALF C1.
- Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DALF C1.
- Travailler sur le rôle de l'examineurs-correcteur.
- Analyser et définir le rôle de l'examineur.
- Analyser les descripteurs du niveau C2 et les spécifications du DALF C2.
- Évaluer des épreuves de compréhension et production orales et des épreuves de compréhension et production des écrits du DALF C2.
- Faire une synthèse des contenus de formation.